

Convocation : 13/04/2011

Affichage : 27/04/2011

**Présents : Mesdames**, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Bourgeois Danielle, Oudet Samira, Paillard Josette, et **Messieurs**, Durant Grégoire, Christophe Ferrand, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Darcq Florian, Martin Stephen

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle BOURGEOIS

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, Monsieur LIARD souhaite qu'il soit précisé que le Conseil municipal lors de la dernière séance, a attribué des subventions uniquement aux associations qui avaient répondu au dossier de demande de subvention qu'il leur avait été envoyé. L'ordre du jour est ensuite abordé.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Vote du budget primitif 2011**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le budget primitif 2011 de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

- Dépenses 1 242 762.58 €
- Recettes 1 242 762.58 €(dont 482 681.58 €de report)

#### **Section d'investissement**

- Dépenses 1 025 730.43 € (dont 47 663.58 € de reste à réaliser et 258 689.85 €de report)
- Recettes 1 025 730.43 €

Monsieur LIARD, informe le Conseil municipal que l'entreprise ROUX, propose un devis de 7 600 €pour le projet « City Stade », afin de finaliser ce dossier correctement. Le Conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Travaux de Châteauneuf**

M. le Maire indique que les travaux de Châteauneuf sont quasiment terminés. Si le projet global est satisfaisant et répond bien aux objectifs initiaux (sécurisation, cheminements piétons), il reste que certains détails de finitions ne sont pas acceptables. Lors de la réception des travaux un point précis sera donc fait avec les responsables de l'entreprise.

### **2. Terrain BALLADA**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il accepte de rediviser les parcelles qui vont être rachetées à M. BALLADA en deux nouvelles parcelles d'égale contenance d'environ 12 a car le futur acquéreur n'en souhaite qu'une seule partie. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur LIARD précise qu'il existerait une servitude éventuelle pour l'assainissement de Monsieur BONIN.

M. le Maire fera le point avec le notaire sur l'existence ou non d'une telle servitude.

### **3. Terrain columbarium**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agrandissement du columbarium s'est effectué sur du terrain qui n'était pas communal, c'est pourquoi, Madame MARTIN propriétaire souhaite que la commune lui rachète pour régularisation.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à cette régularisation et autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

### **4. Voyage Quiberon**

Le Maire précise au Conseil municipal qu'un agent de l'école accompagnera les enseignants au séjour de Quiberon et qu'elle sera rémunérée normalement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **5. Propriété CORNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur CORNE souhaite vendre son terrain en plusieurs parcelles, il précise que cette propriété se situe en zone PPRI. Avis favorable des membres du Conseil municipal.

### **6. Parcelle ZC 13**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur PROST, souhaiterait que la commune lui mette à disposition la parcelle cadastrée section ZC n°13 pour exploitation agricole.

Après débat, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande avec une participation annuelle de 50 €par similitude à la parcelle déjà mise à disposition d'un habitant de la Loutre.

### **7. Impasse du Fiolage.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un habitant demeurant Impasse du Fiolage a interrogé la commune pour reprendre cette voirie car elle est actuellement dans le domaine privée.

Après débat, le Conseil municipal souhaiterait que le Maire prenne contact avec Monsieur VAUTROT pour de plus amples renseignements sur la vente des autres parcelles desservies par cette impasse.

### **8. Devis**

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que l'entreprise GOUNAND propose un devis pour la pose d'une barrière vers le groupe scolaire ainsi que du grillage au cimetière pour la somme de 1 300 €TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que l'entreprise Naturalis propose un devis pour la semence de graine « gazon fleurie » le long de la Rue de Dole pour un montant de 389 €HT.

Après débat, considérant que cet endroit est régulièrement écrasé par les poids lourds, le Conseil municipal décide de mettre du gazon classique.

### **9. Fleurissement de la commune**

Monsieur GOUNAND expose au Conseil municipal que l'agent communal, Monsieur Nicolas RICHARD, a fait une proposition pour le fleurissement de la commune.

Les membres du Conseil municipal tiennent tout d'abord à le féliciter pour la qualité de sa proposition, la valident et souhaitent que Monsieur RICHARD poursuive cette démarche en leur faisant part du montant de ce fleurissement.

#### **10. Feux d'artifices**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite par Monsieur GOUNAND concernant les feux d'artifices qui auront lieu cette année pour un montant de 1 760 €TTC.

M. le Maire demande de vérifier les contraintes par rapport à la voie SNCF.

#### **11. Aires de jeux**

Monsieur LIARD informe le Conseil municipal que l'entreprise ABC Concept lui propose un devis de 777 €/an concernant la surveillance et le contrôle des aires de jeux déjà existantes sur la commune.

Mme BOURGEOIS signale que des jeunes font du skate-board sur la pente derrière la maternelle et sautent par dessus le petit mur. Du grillage va être mis rapidement pour sécuriser l'endroit.

#### **12. Réfection marches salle polyvalente**

M. LONGIN a recontacté l'entreprise qui vient de refaire les escaliers de la salle polyvalente car la qualité n'est toujours pas satisfaisante.

#### **13- Nettoyage façade Mairie**

Mme Paillard fait part d'une proposition de devis pour la réfection de la façade de la mairie en complément d'autres déjà reçus.

La séance est levée à 22h30

Le Maire

G. DURANT

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu sur le site officiel de la commune :

<http://www.dampierre-jura.fr/>